

Modèle n° 3 (art. 5 de l'arrêté royal du 2 avril 1873).

Tableau des propriétés immobilières du réclamant X... au moment de l'établissement des servitudes militaires qui en ont atteint une partie à la date du...

NATURE des PROPRIÉTÉS.	COMMUNE et section de commune.	NUMÉROS des parcelles cadastrales. CONTENANCE de ces parcelles.	ÉTENDUE de la partie grevée de servitude militaire.	INDICATION des bâtiments qui se trouvent sur cette partie.	DIMENSIONS de ces bâtiments.	NATURE des matériaux.	INDICATION du titre d'acquisition, sa nature et sa date.	PRIX d'acquisition ou évaluation de l'immeuble à l'acte de partage ou dans la déclaration de succession.	EN CAS d'aliénation de tout ou partie de l'immeuble, indiquer la date et le prix de vente.	ÉVALUATION du préjudice
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
I. — Propriétés grevées de la servitude mili- taire.	a... b... c...									
			Étendue de la partie libérée.							Évaluation de la plus-value.
II. — Propriétés origi- nairement grevées, mais libérées de la servitude par l'arrêté royal du 4 mars 1871.	a... b...									
III. — Autres propriétés immobilières du ré- clamant à la date de l'établissement de la servitude.	a... b... c... d... e...									

N. B. Les réclamants sont invités à remplir, autant que possible, toutes les colonnes de ce tableau, pour faciliter les travaux de la commission.

Il est indispensable qu'ils remplissent les colonnes 1, 3, 5 et 8.

91. — 2 AVRIL 1873. — LOI ouvrant au département de la guerre un crédit spécial de 205,000 francs pour l'armement de la gendarmerie (1). (Monit. du 4 avril 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit spécial de deux cent

cinq mille francs (fr. 205,000) est ouvert au ministère de la guerre, pour la fabrication d'armes se chargeant par la culasse, nécessaires à la gendarmerie.

Ce crédit sera couvert par les ressources ordinaires du budget.

Art. 2. La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, général THIEBAULD.)

(1) Session de 1872-1873.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 janvier 1873, p. 140. — Rapport. Séance du 23 janvier 1873, p. 187.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 mars 1873, p. 773-776.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 mars 1873, p. 19.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 29 mars 1873, p. 172.

92. — 2 AVRIL 1873. — Arrêté royal.

— Canal de Turnhout par Saint-Job in 't Goor vers Anvers. — Seconde section. — Règlement de police et de navigation. — Péages. (Monit. du 5 avril 1873.)

Léopold II, etc. Vu les dispositions réglemen-